

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

## **AVIS PUBLIC DE CONSULTATION**

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2019-02-11 Abrogeant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 69**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que, lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019, le conseil a adopté par sa résolution no. 2019-02-459, le projet de règlement 2019-02-11 abrogeant le règlement relatif au plan d'aménagement d'ensemble numéro 69 afin de permettre les usages habitation dans ce secteur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mars 2019 à 19h30 au bureau de la municipalité, situé au 750 rue Principale, Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement 2019-02-11 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité – lundi, mardi, et mercredi, de 10h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

Donné à Saint-Cléophas-de-Brandon,  
ce 21 jour de février  
de l'an deux-mille-dix-neuf.

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 21 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 jour du mois de février 2019.

---

Francine Rainville, Directrice générale et secrétaire trésorière